

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de FONTAINE-LES-DIJON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fontaine-lès-Dijon se sont réunis en Mairie salle des Commissions suivant convocation légalement faite le cinq janvier deux mil vingt-quatre.

Membres Présents Mr CHAPUIS, Président du CCAS
Mr DELCROIX
Mmes COMPAIN, CREVENAT, COUDOT, MARECHAL, SUIRE, ROBERT

Membres Absents Mmes DIDOT, POITTEVIN, PISTOLET, LAFONT
Mr PARISOT

Délibération n° 2102 – Débat sur les orientations budgétaires 2024

CONTEXTE ET SITUATION FINANCIERE

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2023, sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Exécution de l'exercice	Soldes antérieurs	R A R	Solde global
DEPENSES	78 114.45			78 114.45
RECETTES	69 156.53	11 192.95		80 349.48
Déficit de fonctionnement 2023	-8 957.92	11 192.95		2 235.03

INVESTISSEMENT	Exécution de l'exercice	Soldes	R A R	Solde global
	Montants	Antérieurs		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	3 191.31	0,00	3 191,31
TOTAL INVESTISSEMENT 2023	0,00	3 191.31	0,00	3 191,31

La section de fonctionnement devrait se clôturer par un déficit de 2 764.97 €

La section d'investissement n'enregistre aucun mouvement. Elle constate un excédent antérieur de 3 191,31 €.

RESULTAT GLOBAL	2023	Antérieurs	RAR	TOTAL
Résultat de fonctionnement	- 8 957.92	11 192.95		2 235.03
Résultat d'investissement	0,00	3 191.31		3 191,31
Excédent de clôture 2023	- 8 957.92	14 384.26	0,00	5 426.34

Le solde global prévisionnel de clôture 2023 est de **5 426.34 €**.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2024 :

La prévision de l'enveloppe globale 2024 est estimée à 75 426.34 €.

En 2024, il faut prévoir un budget pour les manifestations de fin d'année avec un budget prévisionnel de 54 000 € :

- Bal de la semaine bleue,
- Repas des Séniors,
- Colis de Noël pour les Séniors
- Goûters et colis de Noël dans les maisons de retraite.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 5 000 € (valorisation du personnel municipal mis à disposition du CCAS et paiement des charges URSSAF). En effet, le personnel en charge du fonctionnement est du personnel de la ville. Une refacturation de la ville au CCAS permettra d'identifier plus précisément les charges.

La ligne « aides » est prévue à hauteur de 9 000 €. Si nécessaire, elle pourrait être réévaluée en cours d'année.

Il est prévu de reconduire les attributions de subventions aux différentes associations et organismes publics pour un montant total de 7 000 €.

Recettes de fonctionnement 2023 :

Elles sont constituées par :

- L'excédent de fonctionnement 2023 : 5 426.34 €
- La subvention de la commune au CCAS : 65 000 €.
- Le produit des concessions : 10 % du produit des concessions est reversé au CCAS, soit environ 5 000 €

INVESTISSEMENT

Un excédent antérieur de 3 191.31 € est constaté en 2023. Une provision d'un montant équivalent sera prévue en dépenses pour l'acquisition de matériel divers (pas d'augmentation nécessaire par rapport à 2023).

Le besoin de financement : il ne ressort pas de besoin de financement pour 2024.



Le Président du CCAS
Le 31 JAN. 2024

Patrick CHAPUIS